



SÉLECTION DES ARBITRES POUR LE CHAMPIONNAT CANADIEN

La sélection des officiels pour les championnats canadiens se base sur les critères suivants :

1. Les officiels ayant des licences complètes canadiennes ou des grades PKF ou FMK valides ont priorité;
2. Ensuite, le choix se porte sur les arbitres ayant des grades de KC ainsi que des licences complètes québécoises;
3. En troisième lieu, les arbitres détenant des licences complètes québécoises (juge kata A, arbitre A en kumité);
4. Les arbitres détenant une licence québécoise incomplète (p. ex. juge kata A, mais arbitre kumité B) pourront se présenter à l'examen de certification nationale pour le premier grade en kata, mais non pas en kumité.
5. Le nombre d'années d'expérience en arbitrage;
6. Présence à toutes les sélections (fortement recommandée, minimalement deux).

Le comité d'arbitrage recommandera à KQ les officiels en fonction de ces critères, mais pourra tenir compte de situations particulières.